



Légende :

- Emplacements réservés
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Enveloppe inondable (détailée plan 3/3)
- Éléments de patrimoine identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre sanitaire de 100 m (station d'épuration)
- Retrait des constructions à respecter depuis la Route de Pertuis (RD58)
- Voie de circulation à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires identifiés au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme (maintien de la diversité commerciale)

Emplacements réservés

N°	Destination - Bénéficiaire - Superficie
1	Amélioration du débouché sur la RD58 - Commune - 1540 m ²
2	Création d'une voie de desserte - Commune - 764 m ²
3	Aménagement aire de stationnement paysager - Commune - 1 595 m ²
4	Sentier de découverte le long du Marderic - Commune - 16 710 m ²
5	Supprimé
6	Supprimé
7	Supprimé
8	Supprimé
9	Supprimé
10	Supprimé
11	Zone d'accueil et informations touristiques - Commune - 577 m ²
12	Chemin de Salton vers le sentier découverte - Commune - 2488 m ²
13	Elargissement et traitement du fossé de la RD135 - Commune - 9920 m ²
14	Supprimé

